

Extrait du SMart

<http://blog.smartbe.be/spip.php?article7111>

# **La dématérialisation du Bon de Commande (Devis) en ACTIVITE : plus rapide et moins de papier !**

- Le blog francophone - Les outils SMart -  
Date de mise en ligne : mercredi 16 mars 2016

---

Copyright © SMart - Tous droits réservés

---

## La dématérialisation du Bon de Commande (Devis) en ACTIVITE : plus rapide et moins de papier !

Désormais, le « Bon de Commande » (en fait, votre devis proposé au client) est dématérialisé : tout se passera entre vous, votre client et SMart en ligne et par mail. La procédure « papier » reste cependant à votre disposition.

Le processus « Bon de Commande - Devis » en Activités se déroule désormais en deux étapes :

1. l'encodage des données, dans votre espace membre habituel :
  - La notion de Mr. Particulier va peu à peu disparaître pour faire place à celle de "déclaration d'encaissement sans facturation" ;
  - Les contrats 1er bis sont soumis à un minimum salarial (brut employé) de 69,32Euros / jour (voir l'annonce à ce sujet) ;
  - Lorsque le minimum salarial n'est pas atteint, vous serez invité à relever salaire brut (votre budget salarial, votre montant à facturer) ou à opter pour un temps partiel (fortement déconseillé, du point de vue de votre protection sociale) ;
  - Rappel des minimas (brut employé par jour) :
    - Contrat salarié : 71,97Euros ;
    - Contrat salarié pour une prestation artistique : 69,32Euros ;
    - Musique : chanteurs > 106,65Euros, choristes > 93,58Euros brut, compositeurs/arrangeur > 106,65Euros, DJ/MC/Soundsystem > 106,65Euros et musicien > 106,65Euros, chaque fois que la CP 304 CCT Musiciens est d'application.
  - Le mode de calcul du budget salarial est modifié (voir l'annonce à ce sujet) ;
2. et, à l'étape de finalisation vous choisissez la voie "papier" ou la voie "dématérialisation" :
  1. dans une nouvelle interface (basée sur le même environnement que celui utilisé pour l'encodage de vos notes de frais), vous gérez alors l'envoi par mail de ce Devis - Bon de commande à votre client et à vous.
  2. Vous trouverez enfin dans cette nouvelle interface le délai de paiement accordé à votre client : 10 jours en standard, ou le délai que votre client a négocié avec SMart ;
  3. Vous pouvez encoder un nouveau contact mail pour le client ;
  4. Dès que votre client approuve en ligne cette commande, vous en êtes prévenu par mail en temps réel ;
  5. Les mails envoyés à votre client sont personnalisés à votre nom et à celui de votre Activité : c'est vous qui parlez à votre client et non plus SMart ;
  6. Vous conservez la possibilité d'annuler la commande : votre client en sera prévenu par mail ;
  7. Tout comme votre client celle de refuser la commande : vous en serez prévenu par mail ;
  8. Le "subject" des mails, envoyés à partir de l'adresse "invoice@smartbe.be", vous permet ainsi qu'à votre client, de les filtrer pour les retrouver rapidement ;
  9. Il n'est par contre plus possible de modifier une commande envoyée à un client : il vous faudra passer par l'annulation et le réencodage d'une nouvelle commande ;
  10. Les devis restent toujours disponibles au format PDF dans la liste de vos documents. Vous pouvez donc continuer dans la voie « papier », avec signatures manuscrites ;
  11. ... Et comme vous venez de le constater, le Bon de Commande est rebaptisé "Devis".

Vous constaterez d'ailleurs une évolution dans les éléments de langage utilisés afin de mieux coller à la réalité des relations triangulaires entre vous, vos clients et SMart.

Dans une seconde phase, la dématérialisation du Devis (Bon de Commande) sera également proposée dans l'outil Contrat.

*A noter : une place plus visible sera donnée à votre Activité et/ou à votre nom, ainsi qu'à vos coordonnées de contact : ils constituent l'identité, la marque que vous développez et sous laquelle vos clients vous connaissent. Vérifiez vos coordonnées, et, en Activités, soignez le nom de celle-ci. Vous pouvez toujours appeler votre gestionnaire afin de le*

## La dématérialisation du Bon de Commande (Devis) en ACTIVITE : plus rapide et moins de papier !

*faire modifier.*